

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

ANNEXE II – COTISATIONS

A EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2016

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ CCN011100

Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation du participant en % de la Rémunération brute	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	2.40 %	2.40 %	4.80 %	1.735 %	1.735 %	3.47 %

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 170 euros en 2015

Extension facultative des membres de la famille du participant CCN011101

Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisations supplémentaires Cotisations en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1.85 %	/	+ 1.85 %	+ 1.33 %	/	+ 1.33 %
Par Enfant *	+ 0.85 %	/	+ 0.85 %	+ 0.61 %	/	+ 0.61 %

* gratuité à compter du 3^{ème} enfant